

# CODE DE CONDUITE GROUPE

Juillet 2024

*Groupe*  
L'OCCITANE



# Code de conduite Groupe

Juillet 2024

*La mission du Groupe L'OCCITANE est de donner aux entrepreneurs et aux communautés les moyens de cultiver la beauté et le bien-être naturels et de régénérer la nature. Pour ce faire, nous donnons à nos collaborateurs, à nos partenaires et à nos communautés les moyens de promouvoir l'esprit d'entreprise équitable et la collaboration. Nos marques révèlent la beauté naturelle, favorisent l'inclusion et offrent des expériences de bien-être uniques. La nature nourrit l'esprit et est notre source commune de bien-être. C'est pourquoi nous nous engageons à la protéger.*

*Nous souhaitons également réaffirmer notre soutien aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies. Dans le cadre de ce programme, nous nous sommes engagés à respecter les principes fondamentaux relatifs aux droits humains, au respect des conditions de travail, à la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Ils constituent le fondement de nos politiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise, et ils guident notre développement continu dans ce domaine.*

**Reinold Geiger**  
**Chairman**  
**Groupe L'OCCITANE**

Le Groupe L'OCCITANE crée, développe et commercialise des produits cosmétiques respectueux des Hommes et de la Nature. Notre ambition est d'être l'un des groupes leaders du marché de la beauté naturelle.

Le Groupe L'OCCITANE s'engage à développer et distribuer des produits de haute qualité. Nous développons notre activité de manière responsable, en portant une attention toute particulière à notre impact global sur l'environnement et les Hommes. Intégrité et Responsabilité sont essentielles pour le Groupe L'OCCITANE.

**Le Groupe L'OCCITANE s'est construit sur des valeurs et des principes qui guident toutes nos pratiques. A ce titre, nous attendons la même chose de la part de tous les partenaires qui contribuent à l'activité de notre entreprise, à nos services et nos chaînes de valeurs.**

**Notre Charte d'Ethique Professionnelle décrit les valeurs, les actions et les comportements attendus de la part de celles et ceux qui sont employés par le Groupe L'OCCITANE, qui le représentent ou qui traitent avec lui.**

Le contenu de cette Politique doit être respecté dans son esprit comme dans sa lettre. Il ne vise pas l'exhaustivité, mais forme une base essentielle qui doit s'articuler avec la responsabilité individuelle de chacun. En cas de doute, le principe de précaution consistant à « ne pas nuire » s'impose.

Le Groupe L'OCCITANE reconnaît le développement des initiatives et référentiels de Codes de Conduite. Nous soutenons le mouvement de convergence des Codes de Conduite, standards et autres initiatives visant à consolider l'impact positif de ces efforts collectifs.

**Notre Charte d'Ethique Professionnelle est en accord avec les conventions internationales relatives aux droits humains, au droit du travail, et à la protection de l'environnement, y compris avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux**

**au travail, les conventions de l'OIT, et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises ainsi que les conventions des Nations Unies sur l'environnement et la santé humaine.**

## **NOS VALEURS**

**L'entrepreneuriat** se définit comme étant la capacité à donner du sens, prendre des initiatives, des risques calculés, à innover et à s'adapter à un environnement en constante évolution.

*Éléments-clés : Initiative – Pragmatisme – Adaptabilité – Agilité*

**L'esprit d'équipe** se définit comme étant la capacité à coopérer et collaborer avec les autres, dans le but d'atteindre des objectifs communs, et à travailler de manière autonome dans un cadre commun.

*Éléments-clés : Confiance – Entraide – Collaboration – Accomplissement*

**L'exemplarité** consiste à se comporter de manière identique à celle que l'on attend des autres. Être responsable et exigeant avec soi-même est la meilleure façon d'influencer positivement les autres.

*Éléments-clés : Responsabilité – Intégrité – Respect – Exigence*

**L'authenticité** se traduit par un comportement et une communication humbles, naturels et transparents.

*Éléments-clés : Humilité – Transparence – Simplicité – Feedback*

## **NOS PRINCIPES**

### **TRAVAIL**

- **Horaires décents** : respecter la loi et les standards internationaux en matière de temps de travail et le droit des collaborateurs à un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- **Rémunération juste** : respecter le droit des collaborateurs à une rémunération juste.
- **Liberté d'association et de négociation collective** : respecter le droit des collaborateurs à former des syndicats ou d'autres types d'associations de collaborateurs et d'engager des négociations collectives.
- **Emploi librement choisi** : ne recourir à aucune forme de servitude, de travail issu de la traite, ou de travail non librement consenti.
- **Traitement humain** : les collaborateurs sont traités avec dignité et respect. Ils ne peuvent être sujets à des traitements inhumains ou dégradants, à des punitions corporelles, à des formes de coercition mentale ou physique ou des violences verbales, y compris toute forme de harcèlement.

- **Développement des ressources humaines** : recruter, garder, orienter et développer les collaborateurs dont les talents et les aspirations sont compatibles avec les besoins opérationnels et les objectifs de l'entreprise.
- **Travail des enfants** : ne pas recruter de collaborateurs en dessous de l'âge légal.
- **Discrimination** : fournir des opportunités équivalentes et ne pas discriminer les collaborateurs en raison de leur sexe, âge, orientation sexuelle, croyances religieuses, convictions politiques, identité ou expression de genre, de la culture, l'origine, la couleur, le handicap, la nationalité, l'étape de la vie ou toute autre caractéristique protégée par les lois applicables.
- **Diversité et inclusion**: Cultiver un lieu de travail diversifié et inclusif, ancré dans des comportements éthiques, dans le respect des individus de toutes origines, capacités et opinions, respectueux des individus de tous horizons, de toutes capacités et de toutes opinions.
- **Emplois précaires** : employer des collaborateurs sur la base de contrats écrits et compréhensibles, conformes aux réglementations et aux standards internationaux.
- **Protection spéciale pour les jeunes collaborateurs** : fournir une protection spéciale à tous les collaborateurs mineurs.

## SANTE ET SECURITE

- **Protection de la santé des consommateurs** : contrôler l'exposition des consommateurs à des risques sanitaires potentiels, grâce à une conception, une production et une communication de nos produits appropriées.
- **Installations sanitaires, nourriture et logement** : fournir un accès à des toilettes propres, à l'eau potable et, où c'est applicable, à des installations de restauration et de logements saines.
- **Plan d'urgence** : minimiser les risques menaçant la vie, l'environnement et la propriété liés à des situations ou événements d'urgence potentiels.
- **Protection de l'hygiène industrielle** : minimiser et contrôler l'exposition aux agents chimiques, biologiques et physiques.
- **Prévention des blessures et des maladies professionnelles** : prévenir et minimiser les blessures et maladies professionnelles.
- **Protection de la sécurité professionnelle** : minimiser et contrôler l'exposition à des risques professionnels potentiels par des mesures de conception, d'ingénierie, par des contrôles administratifs et par des formations régulières à la sécurité.

## ENVIRONNEMENT

- **Atténuation du changement climatique, protection et régénération de la biodiversité.** Contribuer à l'avènement d'un monde sans émission de carbone et respectueux de la nature par :
  - **une réduction des émissions** de gaz à effet de serre dans la chaîne de valeur
  - **l'utilisation durable des ressources** : réduire ou éliminer la consommation d'énergie et de ressources à la source, utiliser des énergies à faible impact, tracer et utiliser les matières premières et composants durables, et limiter l'utilisation de l'eau ;
  - **la minimisation de la pollution** : réduire ou éliminer les déchets de tous types à la source, recycler autant que possible, créer une économie circulaire, contrôler et traiter les émissions atmosphériques, les substances dangereuses, les eaux usées et les déchets solides avant leur rejet ;
  - **une contribution positive** à la protection et à la régénération de la biodiversité, à l'augmentation des puits de carbone et éviter la déforestation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la chaîne de valeur.
- **Utilisation de matériaux sains** : respecter toutes les législations et réglementations applicables concernant la prohibition ou la restriction de substances spécifiques dans les produits.
- **Protection animale** : minimiser l'utilisation d'ingrédients ou de produits dérivés des animaux, à l'exception des produits de la ruche. Ne pas tester sur les animaux les produits au stade de leur développement ou de leur production. S'engager à oeuvrer activement à l'abolition des tests sur les animaux des produits cosmétiques, dans le monde.

## ETHIQUE

- **Position apolitique** : pas de contribution en moyens financiers, en biens ou en services à des partis ou candidats politiques. Eviter les conflits d'intérêts de nos collaborateurs liés à leur participation en tant que citoyens individuels.
- **Intégrité des affaires** : respecter les plus hauts standards d'intégrité dans toutes nos relations d'affaires avec une tolérance zéro pour toutes les formes de chantage, de corruption, extorsion et détournement de fonds.
- **Publication d'information** : publier l'information en accord avec les réglementations applicables et les pratiques internationales. Ne pas falsifier nos rapports ou donner une image inexacte de notre activité.
- **Pratiques loyales des affaires, publicité et concurrence** : respecter les standards en matière de pratiques loyales des affaires, de publicité et de concurrence.
- **Protection de la propriété intellectuelle** : respecter et protéger les droits de propriété intellectuelle, les transferts technologiques, et les savoir-faire, veiller à la bonne information des consommateurs.

- **Protection de la vie privée** : protéger la confidentialité des données personnelles et se conformer aux législations et exigences internationales en matière de sécurité de l'information et de la vie privée.
- **Protection de l'anonymat et non-rétorsion** : garantir l'absence de rétorsion et protéger la confidentialité, l'anonymat de tout lanceur d'alerte ou de quiconque soulèverait des problèmes ou ferait des suggestions.
- **Approvisionnement responsable des matières premières** : contribuer activement à minimiser les impacts négatifs sur les hommes et la planète et maintenir une chaîne de contrôle.
- **Avantages illégitimes** : pas de corruption directe ou indirecte ou de recours à tout autre moyen permettant d'obtenir un avantage indu ou illégitime.
- **Conflits d'intérêts** : déclarer à la direction tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait influencer, ou sembler influencer, notre jugement et nos actions.
- **Acceptation de cadeaux, divertissements et hospitalité** : rester dans des limites de raisonnable, faire part de toutes ces offres à la direction et toujours s'interroger sur leur raison et leur légitimité.
- **Délit d'initié et mauvaise conduite sur le marché** : respecter les lois et les politiques internes prévues pour les administrateurs, dirigeants, employés et proches pour prévenir les activités frauduleuses.
- **Lutte contre le blanchiment d'argent** : veiller à ce que nos activités ne soient pas utilisées pour blanchir de l'argent provenant d'activités criminelles.

## **MISE EN OEUVRE**

### **Attentes minimales**

Les principes de cette Charte d'Éthique Professionnelle, représentent les aspirations et les attentes minimales du Groupe L'OCCITANE. Alors même que ces aspirations resteront en tout état de cause inchangées, les attentes minimales de cette Charte éthique, traduites dans des référentiels vérifiables, peuvent évoluer en fonction des évolutions de la société.

Le Groupe L'OCCITANE encourage chacun à aller au-delà de la conformité légale, afin de faire progresser l'éthique des affaires, la responsabilité et la citoyenneté d'entreprise.

### **Droit applicable**

Le "droit applicable" à cette Charte d'Éthique Professionnelle intègre toute législation locale, régionale ou nationale, les décrets et règlements, les normes, les circulaires, la jurisprudence, les injonctions et ordonnances des cours de justice, et les décisions des instances d'arbitrage, qui s'appliquent dans les pays où notre activité a lieu ou a un impact. Dans le cas où le « droit applicable » et les exigences de

cette Charte d’Ethique Professionnelle seraient en contradiction, ou définiraient un niveau de protection différent, le niveau de protection pour les collaborateurs ou pour l’environnement le plus élevé prévaudrait.

## **Chaîne de valeur**

Chacun a la capacité d’influencer la chaîne de valeur par ses achats et ses activités. Les relations d’affaires avec chaque partenaire doivent être menées de façon responsable et la réciproque est attendue en retour. Cela implique une approche de coopération où chaque entreprise (a) implique son partenaire d’affaires ; (b) prend toutes les mesures appropriées et raisonnables dans sa sphère d’influence, qu’impose la mise en oeuvre de cette Charte d’Ethique Professionnelle, et (c) échange les informations afin d’identifier à temps les problèmes nécessitant des mesures.

Cette responsabilité doit être intégrée dans l’organisation de la chaîne de valeur afin de prévenir et traiter tout impact défavorable qui serait détecté. Cette responsabilité inclut le principe de vérification préalable et le développement de systèmes, codes et process de management.

## **Implication des employés**

Les bonnes pratiques managériales doivent être mises en place afin d’impliquer les collaborateurs et leurs représentants, de leur fournir le niveau d’information nécessaire pour traiter des sujets relatifs aux espaces de travail, et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les collaborateurs conformément aux aspirations de cette Charte d’Ethique Professionnelle. Un niveau de compétences adéquat des collaborateurs, des managers et des représentants du personnel doit être assuré afin de maintenir ces bonnes pratiques. Des mesures spécifiques doivent être prises afin d’informer les collaborateurs de leurs droits et de leurs responsabilités.

Une information et une formation continue à chaque niveau de l’organisation est essentielle afin d’assurer une connaissance et une compréhension claire de cette Charte et des comportements associés. Elles doivent être organisées régulièrement.

Des mécanismes d’alerte au niveau opérationnel, pour les individus et les communautés qui seraient impactés défavorablement doivent être établis. Même là où un système judiciaire existe et fonctionne, les mécanismes d’alerte offrent des avantages comme la rapidité d’accès et de réparation, la réduction des coûts et les résolutions négociées.

## **Engagement et responsabilité de l’entreprise**

Une déclaration affirmant l’engagement de la Direction Générale d’assurer le respect des exigences portées par la Charte d’Ethique Professionnelle doit être portée à connaissance de chaque collaborateur, et affichée dans l’espace de travail dans sa langue, pour ainsi être reconnue au début de chaque relation commerciale.

## **Evaluation et gestion du risque**

Une procédure appropriée et efficace d’évaluation du risque afin d’identifier la conformité légale, les risques environnementaux, de santé et de sécurité, de pratiques de travail et éthiques doit être mise en place. Elle inclut l’évaluation de l’importance de chaque risque et la mise en place de procédures de contrôles des risques identifiés.

## **Objectifs d'améliorations**

Dans un objectif d'amélioration continue, des objectifs de performance écrits et quantifiés, ainsi que des plans d'actions doivent être définis et accompagnés de revues régulières afin de mesurer l'atteinte des objectifs.

## **Audits et évaluations**

Des auto-évaluations régulières sont menées afin de s'assurer de la conformité légale, réglementaire et contractuelle des exigences de la Politique. Des rapports s'assurant de la conformité réglementaire et des performances seront rédigés et tenus à jour, avec le niveau de confidentialité approprié afin de protéger la vie privée. Chaque entité de la chaîne de valeur du Groupe L'Occitane renonce au droit de refuser à un représentant du Groupe L'Occitane de vérifier la conformité de ses actions aux exigences de la Politique et les résultats atteints.

## **Préoccupations**

Des canaux de signalement doivent être mis en place pour permettre de soulever des questions ou des préoccupations concernant une violation potentielle de la loi ou des principes du code de conduite des affaires. Dans le cadre de notre culture du feedback, la prise de parole doit être encouragée dans un environnement qui favorise et permet un comportement éthique où les employés sont à l'aise de s'exprimer sans crainte de représailles ou de perte d'anonymat, lorsque la loi le permet.

## **Défauts de conformité**

Toute atteinte sévère et délibérée aux valeurs, principes et mesures mise en oeuvre sur la base de cette Charte d'Éthique Professionnelle peut conduire à la fin des relations avec le Groupe L'Occitane.